Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 18 novembre 2024

Par dépôt courrier électronique

Me Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
11e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est Montréal
(Québec) H2L 4M8

OBJET : Rapport annuel 2023 sur l'application du code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance du rapport annuel 2023 (le Rapport 2023) sur l'application du code de conduite (le Code) du coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur).

La Régie demande au Coordonnateur de fournir les organigrammes détaillés de l'annexe A du Rapport 2023 présentant les unités et les directions assujetties au Code de la *Direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau* (la DPCMÉER) et de la *Direction principale – Conception intégrée et gestion de l'actif*, avec le niveau de détail des rapports annuels précédents (Rapport 2021, Rapport 2020 et Rapport 2019).

De plus, la Régie constate, pour l'année 2023, plusieurs changements à la structure organisationnelle (Annexe A du Rapport 2023) et à la Liste des unités et leur direction d'appartenance dont le personnel est assujetti au Code (Annexe B du Rapport 2023). Par exemple, la DPCMÉER relève d'une autre Vice-Présidence et la *Direction adjointe – Cybersécurité* ainsi que l'unité *Gestion des points de contrôle* sont nouvellement assujetties au Code. La Régie demande au Coordonnateur de justifier l'ensemble des changements apportés en 2023 à la Liste des unités et leur direction d'appartenance dont le personnel est assujetti au Code, en suivi de sa décision D-2011-132 (par. 23).

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

Également, le Coordonnateur a déposé l'Annexe D révisée du Rapport 2022 en août 2024, après le dépôt du Rapport 2023 en juin 2024. La Régie demande au Coordonnateur de mettre à jour l'annexe D du Rapport 2023 afin d'y indiquer les fonctions de fiabilité remplies par Hydro-Québec, selon le niveau de détail des informations fournies dans l'Annexe D révisée du Rapport 2022.

Veuillez nous transmettre les informations complémentaires demandées **au plus tard le 13 décembre 2024 à 12 h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml